



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-André, que le Conseil de la Municipalité de Saint-André, à une séance ordinaire du conseil, tenue le 11 janvier 2021, a adopté un règlement portant le numéro 2021-01 et intitulé « Règlement concernant les animaux »

AVIS PUBLIC est aussi donné, que ce règlement numéro 2021-01 est actuellement déposé à mon bureau à l'Hôtel de ville de Saint-André, au 11, rue du Collège, à Saint-André, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 9 à 16 heures.

Donné à Saint-André ce 12^{ième} jour de janvier 2021.

Maude Tremblay
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maude Tremblay, directrice générale de la Municipalité de Saint-André, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits prescrits par la municipalité, ce 12^e jour de janvier 2021, entre 9 h et 16 h.

Maude Tremblay
Secrétaire-trésorière et directrice générale